



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra lundi 11 mars 2024 à 20h au lieu ordinaire des séances, 763, 14^e Avenue, bureau 100, le conseil étudiera et statuera sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Réal Rodrigue et Mme France Robert pour la propriété sise au 320, 14^e Avenue, lot no 6 600 006666

Cette demande de dérogation mineure vise à :

- Autoriser la construction d'un garage détaché avec un abri auto (carpot) adjacent
 - Superficie totale demandée 1 600 p2:
 - Garage détaché : 30' x 32' (conforme)
 - Abri auto (carpot) : 20 x 32 (excédent à la norme)
- Superficie maximum autorisée au règlement :
 - 80% du bâtiment principal soit 1020.4 p2

Cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

François Nadeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 575, Rue Principale, St-Jacques-de-Leeds, Qc G0N 1J0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h, le vingt-troisième (23^e) jour de février 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-troisième (23^e) jour de février 2024

François Nadeau, directeur général